



Date de convocation :
11 décembre 2024

Date d'affichage :
11 décembre 2024

Nombre de
conseillers :

- ♦ En exercice : 26
- ♦ Présents : 20
- ♦ Votants : 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/12/2024

Reçu en préfecture le 27/12/2024

Publié le 21/01/2025

ID : 095-219506128-20241218-D76122024-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt et une heure trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice GEBAUER**, Maire,

Etaient présents :

Monsieur **ROMERO**, Madame **DE OLIVEIRA**, Monsieur **KOVAC**, Madame **RODRIGUES**,
Monsieur **CHARPENTIER**, Madame **CABRERA**, Monsieur **CHOCHOIS**, Madame **DOS RAMOS**.

Madame **LE MILLOUR**, Madame **MATHURINA**, Monsieur **ESNEE**, Conseillers Municipaux délégués,

Madame **HAFED**, Monsieur **JANIVEL**, Madame **JAKIC**, Monsieur **INDIANA**, Madame **THEMIOT**, Monsieur **SAINTE BEUVE**, Monsieur **LUNAZZI**, Madame **TESSON**, Monsieur **PEIRE**, Madame **GALTIE**, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame **AMBERT** a donné pouvoir à Monsieur **CHARPENTIER**
Madame **DA CRUZ** a donné pouvoir à Monsieur **M. LE MAIRE**
Madame **MARCHANDISE** a donné pouvoir à Monsieur **ROMERO**
Madame **TOURBEZ** a donné pouvoir à Monsieur **SAINTE BEUVE**

Absents excusés

Monsieur **JANIVEL**
Madame **MARCHANDISE**
Secrétaire de séance :

Monsieur **KOVAC** et Monsieur **LUNAZZI**

Guide de la commande publique de Le Thillay

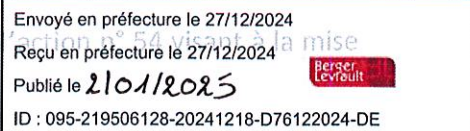
RAPPORTEUR : Madame MATHURINA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2131-1 relatifs aux compétences du conseil municipal,

VU l'article L. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant les principes fondamentaux applicables à la commande publique,

VU les dispositions du Code de la commande publique, et notamment les principes de transparence, de libre accès à la commande publique et d'égalité de traitement des candidats ;

VU le projet d'administration adopté par la commune, et notamment en place d'un guide de la commande publique,



CONSIDERANT la nécessité pour la commune de renforcer la gestion administrative relative à la commande publique afin d'assurer une gestion optimale et conforme aux règles en vigueur.

CONSIDERANT que l'adoption de ce guide permettra :

- D'assurer la conformité réglementaire en veillant à ce que toutes les étapes des marchés publics respectent les obligations légales,
- D'optimiser les ressources en rendant plus efficace l'attribution et la gestion des marchés publics.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Il est à noter que, lors de cette délibération, un élu, disposant d'un pouvoir, a dû s'absenter avant le vote. Cependant, il a transmis ses consignes de vote à ses collègues présents, qui se sont engagés à les respecter dans le cadre du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DECIDE :**

- ⇒ **D'APPROUVER** le guide de la commande publique annexé à la présente délibération, en tant qu'outil de référence pour la gestion des marchés publics au sein de la commune,
- ⇒ **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Maire certifie que cette délibération a été transmise à la Sous-Préfecture le 26 décembre 2024



Le Maire

Patrice GEBAUER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.